

Trousse de mobilisation concernant l'outil numérique ArriveCAN

pour utilisation générale

commencez



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada

La situation de la COVID-19 continue d'évoluer rapidement à l'échelle mondiale, et le gouvernement du Canada adopte diverses mesures à la frontière dans le but de réduire la propagation de la COVID-19 au Canada.

ArriveCAN a été créé dans le but de servir d'outil sécuritaire et convivial aidant les voyageurs à se conformer à ces mesures frontalières. Cet outil est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne. ArriveCAN permet aux voyageurs qui entrent au Canada par voie terrestre, aérienne ou maritime de soumettre des renseignements obligatoires, comme l'exigent les [décrets d'urgence](#) en vertu de la [Loi sur la mise en quarantaine](#).

Le gouvernement du Canada a annoncé qu'à partir du 21 novembre 2020, de nouvelles exigences obligatoires s'appliqueront à tous les voyageurs revenant ou voyageant au Canada de fournir leurs renseignements liés à la COVID-19 numériquement.

Les ressources de la présente trousse d'outils donnent des précisions sur les exigences obligatoires. Nous vous encourageons à communiquer les documents de la trousse à toutes les personnes qui prévoient de voyager ou de revenir au Canada.

Vos efforts contribueront à réduire la propagation de la COVID-19 partout au pays.

À propos de la trousse d'outils

La trousse de mobilisation numérique contient les éléments suivants :

- **renseignements pour les voyageurs aériens** : messages clés et document infographique prêt à être imprimé qui fait ressortir les nouvelles exigences obligatoires propres aux voyageurs aériens;
- **renseignements pour les voyageurs par voie terrestre ou maritime** : messages clés et document infographique prêt à être imprimé qui fait ressortir les nouvelles exigences obligatoires propres aux voyageurs par voie terrestre ou maritime;
- **messages généraux** : autres messages clés généraux au sujet d'ArriveCAN, y compris une affiche prête à imprimer;
- **médias sociaux** : contenu prêt à être publié et partagé sur vos médias sociaux;
- **vidéo** : vidéo promotionnelle sur ArriveCAN, faisant ressortir les nouvelles exigences obligatoires;
- **outils** : lien vers ArriveCAN et le site Web Canada.ca.

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



Messages clés pour les voyageurs aériens

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'**ArriveCAN**. Veuillez communiquer les renseignements importants ci-dessous à tous les voyageurs aériens.

- ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
- **Avant de monter à bord de votre vol**, vous **devez** utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :
 - » les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
 - » votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
 - » l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.
- Vous devez être prêt à montrer votre reçu ArriveCAN à votre arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera que vous avez soumis vos informations sous forme numérique.
- Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.
- Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.
- À moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous **devez** utiliser ArriveCAN **dans les 48 heures après être entré au Canada** pour :
 - » confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
 - » remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 (le formulaire doit être rempli tous les jours pendant votre période de quarantaine).

Vous voyagez au Canada par avion pendant la pandémie de COVID-19?

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'ArriveCAN.

Avant de monter à bord de votre vol

Vous devez utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :

- les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Vous devez être prêt à montrer votre reçu ArriveCAN à votre arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera que vous avez soumis vos informations sous forme numérique. Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.

Après être entré au Canada

À moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous devez utiliser ArriveCAN dans les 48 heures suivant votre entrée au Canada pour :

- confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 votre période de quarantaine.

Utilisez ArriveCAN en vous inscrivant en ligne ou en téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple.

Vous avez besoin d'aide pour utiliser ArriveCAN?
Visitez le site Canada.ca/ArriveCAN

Agence de la santé publique du Canada / Public Health Agency of Canada

Canada

Document infographique pour les voyageurs aériens ↓

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

Messages clés pour les voyageurs par voie terrestre et maritime

Veillez communiquer les renseignements importants ci-dessous à tous les voyageurs par voie terrestre et maritime.

- ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
 - » les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
 - » votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
 - » l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID19.
- Si vous n'utilisez pas ArriveCAN, vous **devez** fournir vos renseignements verbalement à un agent des services frontaliers ou remplir un formulaire papier à votre point d'entrée au Canada.
- En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler), dans les **48 heures après avoir traversé la frontière**, de :
 - » confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
 - » remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 pendant toute la durée de votre période de quarantaine de 14 jours.
- Si vous avez utilisé l'application ou le site Web ArriveCAN pour fournir des renseignements avant de traverser la frontière, il est **obligatoire** que vous l'utilisiez encore pour fournir les renseignements demandés après avoir traversé la frontière.
- Si vous avez fourni vos renseignements verbalement à un agent des services frontaliers ou si vous avez rempli un formulaire papier à votre entrée au Canada, vous **devez** appeler la ligne sans frais 1-833-641-0343 pour fournir vos renseignements après avoir traversé la frontière.

Vous entrez au Canada par voie terrestre ou maritime pendant la pandémie de COVID-19?

Avant de traverser la frontière
Utilisez ArriveCAN pour fournir ce qui suit :

- les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Si vous n'utilisez pas ArriveCAN, vous devez fournir verbalement vos renseignements à un agent des services frontaliers ou remplir un formulaire papier à votre point d'entrée.

Après avoir traversé la frontière
En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler), dans les **48 heures après avoir traversé la frontière**, de :

- confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 votre période de quarantaine.

Si vous avez utilisé ArriveCAN pour fournir des renseignements avant de traverser la frontière, vous devez continuer d'utiliser ArriveCAN pour fournir les renseignements obligatoires après avoir traversé la frontière.

Si vous avez fourni vos renseignements verbalement à un agent des services frontaliers ou rempli un formulaire papier à la frontière, vous devez appeler la ligne sans frais 1-833-641-0343 pour fournir les renseignements obligatoires.

Vous avez besoin d'aide pour utiliser ArriveCAN?
Utilisez ArriveCAN en vous trouvant en ligne ou en téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple. Visitez le site Canada.ca/ArriveCAN.

Agence de la santé publique du Canada / Public Health Agency of Canada

Canada

Document infographique pour les voyageurs par voie terrestre et maritime ↓

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

Messages clés sur ArriveCAN

Vous trouverez ci-dessous d'autres points de discussion au sujet d'ArriveCAN pour répondre aux questions générales des voyageurs sur l'application et le site Web :

- Dans le cadre des efforts du Canada pour limiter la propagation et l'importation de la COVID-19, tous les voyageurs doivent fournir des renseignements précis lorsqu'ils entrent au Canada et par la suite.
- ArriveCAN a été créé dans le but de servir d'outil sécuritaire et convivial aidant les voyageurs à se conformer aux mesures frontalières. Cet outil est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
- ArriveCAN offre un moyen facile et sécuritaire de :
 - » transmettre des coordonnées et des renseignements sur les voyages;
 - » fournir des renseignements sur les plans de quarantaine;
 - » remplir le questionnaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19.
- L'utilisation d'ArriveCAN contribuera à accélérer les délais de traitement à la frontière, à limiter les contacts avec d'autres personnes et à assurer la sécurité des voyageurs et des Canadiens.
- ArriveCAN n'utilise pas d'autres technologies ou données, comme le système GPS, pour surveiller les déplacements des voyageurs.
- L'application ArriveCAN peut être téléchargée sur [Google Play](#) pour Android ou sur l'[App Store](#) pour iOS. Les voyageurs peuvent également fournir les renseignements demandés en ouvrant une session en ligne.



Vous voyagez ou revenez au Canada?

Utilisez **ArriveCAN** pour vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage.

Canada

Agence de la santé publique du Canada / Public Health Agency of Canada

Canada

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

Affiche ArriveCAN

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

Médias sociaux

Vous trouverez ci-dessous des exemples de publications que vous pouvez utiliser sur vos médias sociaux (p. ex., Twitter, Facebook, LinkedIn) pour informer les personnes voyageant au Canada des exigences obligatoires et les encourager à télécharger et à utiliser ArriveCAN. Veuillez vous assurer d'attribuer des mots-clés à nos comptes ministériels afin que nous puissions répondre aux questions qui pourraient être posées.



Utilisez ArriveCAN afin de vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage.

Pour en savoir plus :
Canada.ca/fr/ArriveCAN

Canada.ca/le-coronavirus



Santé Canada et l'ASPC @GouvCanSante • 1h

En date du 21 nov., il est obligatoire pour tous les voyageurs entrant au 🇨🇦 par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'ArriveCAN avant de monter à bord de leur vol. Télécharger maintenant : Canada.ca/ArriveCAN



Santé Canada et l'ASPC @GouvCanSante • 3h

En date du 21 nov., il est obligatoire pour **tous les voyageurs** au Canada, à moins d'être exempté, d'utiliser [ArriveCAN](#) ou d'appeler au numéro sans frais 1-833-641-0343, dans les 48 heures après être entré au Canada, pour confirmer le lieu de quarantaine ou d'isolement et fournir une mise à jour quotidienne sur ses symptômes de la [COVID-19](#). Apprenez-en plus : Canada.ca/ArriveCAN



Santé Canada et l'ASPC @GouvCanSante • 6h

Vous voyagez au 🇨🇦 et prévoyez d'utiliser [ArriveCAN](#) pour fournir vos renseignements liés à la [COVID-19](#)? Téléchargez l'application ou utilisez votre tablette électronique, ordinateur ou téléphone intelligent pour ouvrir une session en ligne à : Canada.ca/ArriveCAN

médias sociaux (cont.) [➤](#)

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



Médias sociaux

Exemples (cont.) :



Santé Canada et l'ASPC @GouvCanSante • 10h

La transmission des renseignements liés à la [#COVID19](#) au moyen d'[#ArriveCAN](#) peut faciliter votre voyage. Les avantages comprennent :

- un traitement plus rapide de votre dossier à la frontière;
- moins de formalités administratives;
- moins de points de contact.

Apprenez-en plus : [Canada.ca/ArriveCAN](#)

4 commentaires, 7 partages, 12 likes



Santé Canada et l'ASPC @GouvCanSante • 1h

[#ArriveCAN](#) offrent aux personnes voyageant au Canada un moyen facile et sécuritaire de fournir des renseignements liés à la COVID-19 :

- fournissez vos coordonnées, les renseignements sur votre voyage et votre plan de quarantaine;
- remplissez un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la [#COVID19](#).

Apprenez-en plus : [Canada.ca/ArriveCAN](#)

7 commentaires, 15 partages, 25 likes

Suivez-nous

Nous vous invitons à nous suivre ainsi qu'à aimer et à partager nos messages et nos gazouillis concernant ArriveCAN sur vos médias sociaux.



@ACSP_Canada,
@GouvCanSante



@CANenSante



@canensante



@sante-canada

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](#)



- > page d'accueil
- > voyageurs aériens
- > voyageurs par voie terrestre et maritime
- > messages généraux
- > médias sociaux
- > vidéo
- > outils numériques
- > conditions d'utilisation

Restez branchés! Visitez Canada.ca/ArriveCAN le 21 novembre 2020 pour visionner une vidéo sur ArriveCAN et les nouvelles exigences obligatoires.



Vidéo sur ArriveCAN >

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN



Application mobile ArriveCAN



Ouvrir une session en ligne

The screenshot shows the top of the ArriveCAN website. It includes the Canadian flag, the text 'Gouvernement du Canada / Government of Canada', and a search bar. Below the header is a 'MENU' dropdown and a 'SORTIE' button. The main heading is 'Par quel mode de transport entrez-vous au Canada?' (By what mode of transport do you enter Canada?). Below this, it says 'Choisir parmi l'une des catégories suivantes.' (Choose from one of the following categories.) There are three options: 'Entrée par voie aérienne' (Air entry) with an airplane icon, 'Entrée par voie terrestre' (Land entry) with a car icon, and 'Entrée par voie maritime' (Maritime entry) with a ship icon. At the bottom, there is a section titled 'Renseignements importants concernant les déplacements' (Important information regarding travel) with a paragraph of text.

Pour de plus amples renseignements

- Visitez Canada.ca/ArriveCAN pour obtenir de plus amples informations, des réponses aux questions fréquemment posées et des solutions de dépannage, et pour transmettre vos renseignements de voyage.



- > page d'accueil
- > voyageurs aériens
- > voyageurs par voie terrestre et maritime
- > messages généraux
- > médias sociaux
- > vidéo
- > outils numériques
- > conditions d'utilisation

Canada

Mot-symbole du gouvernement du Canada

Le mot-symbole « Canada » apparaît sur les documents. Il ne peut pas être redimensionné, modifié ou supprimé.

Modification de documents

Les documents téléchargés à partir de la trousse de mobilisation numérique par l'intermédiaire du site Canada.ca doivent être utilisés tels quels. Ils ne doivent être modifiés d'aucune façon.

Langues officielles

Tous les documents sont accessibles en français et en anglais.

Nous vous invitons à publier et à distribuer tous les documents dans les deux langues officielles.

Pour de plus amples renseignements, visitez Canada.ca/ArriveCAN

